

Cadres, ingénieur·es,
technicien·nes, agent·es
de maîtrise :

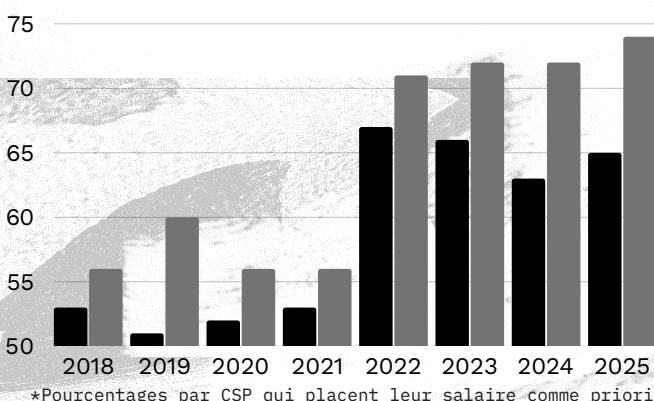
SALAIRE RETRAITES JUSTICE SOCIALE IL Y A URGENCE

Le budget du *musée des horreurs* doit être enterré !

Le gouvernement est tombé après avoir proposé 44 milliards d'euros de coupes budgétaires reposant sur les sacrifices des travailleur·ses actifs·ves et retraité·es, des malades et des personnes privées d'emploi. Le nouveau premier ministre doit renoncer au "musée des horreurs" austéritaire annoncé par l'ancien gouvernement, et proposer un budget qui réponde aux besoins urgents du monde du travail.

Le salaire : une priorité qui augmente pour les ingés, cadres et techs

● Cadres ● P.I.



En annonçant le gel des salaires des fonctionnaires, l'ancien premier ministre a donné l'exemple au patronat pour qu'il applique le même tarif aux cadres et professions intermédiaires du privé. Mais rien n'est écrit d'avance : dans les négociations annuelles obligatoires (NAO) qui s'ouvrent dans les entreprises, comme dans les débats budgétaires à venir, nous pouvons gagner des hausses de salaire pour les ingénieur·es, cadres et technicien·nes du privé comme du public.

Les prix continuent d'augmenter, les aides aux entreprises aussi... Et nos salaires ?!

Les projections macroéconomiques anticipent la poursuite de l'inflation à 1,4 % en 2026 (Banque de France). Pendant ce temps, les aides aux entreprises continuent d'augmenter.

D'après le Sénat, elles atteignaient 211 milliards d'euros en 2023, financées principalement par nos impôts (TVA, impôt sur le revenu...). Parmi ces aides, les exonérations de cotisations sociales ont augmenté de 30 % entre 2019 et 2023 ([Rapport Bozio-Wasmer](#)). Pourquoi ? Parce-que contrairement à nos salaires, leur hausse dépend du niveau de l'inflation !

Il y a urgence à augmenter l'ensemble des salaires

Pour les ingés, cadres et techs, l'évolution des salaires n'a pas suivi celle des autres catégories professionnelles : depuis les années 90, nos salaires n'ont augmenté que d'1 %, quand ils ont augmenté de 13 % pour l'ensemble des salarié·es du privé ([Insee, 2024](#)). Et dans le public, les salaires des fonctionnaires ont baissé de 23 % en euros constants ([Epicycle](#)).

Les primes et autres modes de rémunérations individuelles ne sont ni suffisantes pour maintenir notre pouvoir d'achat, ni plébiscitées par nos catégories. [La loi de 1983 interdisant l'indexation des salaires sur les prix](#) va à rebours des besoins et volontés des travailleur·euses : 8 cadres et 9 professions intermédiaires sur 10 soutiennent [la proposition de la CGT d'indexer les salaires sur les prix](#) ([ViaVoice, 2024, 2023](#)).

Nous refusons le décrochage de nos salaires... et de nos retraites !

De si faibles niveaux de salaires aujourd'hui nous promettent des niveaux de pension catastrophiques.

Un autre avenir est possible : construisons-le !

La CGT et son Ugict revendentiquent :

Les réformes des retraites imposées ces 30 années (indexation des pensions sur les prix et non sur les salaires- pourtant plus dynamiques à long terme, hausse de la durée de cotisation, etc.) conduisent à une baisse du niveau de vie à la retraite des cadres et professions intermédiaires.

Au début des années 1980, un cadre moyen partait en retraite avec 72 % nets de son dernier salaire net pour 37,5 annuités. Un cadre moyen né en 1996 partira, à réglementation inchangée, après 43 années de travail, avec 51,4 % nets de son dernier salaire net, soit une baisse de 20 points (Source AGIRC-ARRCO, DT 2021-87).

La réforme de retraites de 2023 est aujourd'hui insupportable pour une majorité de cadres et de professions intermédiaires qui réclament son abrogation ([ViaVoice, 2025](#)). L'inflexibilité des gouvernements successifs et du patronat sur ce sujet sont en outre la cause de la crise démocratique que nous traversons en ce moment.

Il faut abroger cette réforme ! La CGT a fait [de nombreuses propositions](#) pour financer le retour de la retraite à 62 ans, et rouvrir la voie vers la retraite à 60 ans avec 75 % du meilleur salaire.

Le monde du travail est en position de force, nous pouvons imposer un autre budget au gouvernement et d'autres politiques pour nos salaires et nos retraites. Echangeons entre collègues, rejoignons la CGT et participons à ses actions et à celles de l'intersyndicale !

UGICT
Union
Générale des
Ingénieur·es,
Cadres et
Technicien·nes



des hausses générales de salaires

*

l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

*

l'indexation automatique de tous les salaires sur le Smic et sur les prix, en mettant en place l'échelle mobile des salaires

*

le conditionnement des aides publiques versées aux entreprises (200 milliards d'euros en 2022) à un avis conforme des représentant·es du personnel sur les questions de salaires, d'emploi, d'environnement et de stratégie d'entreprise

*

que la reconnaissance de nos qualifications se fasse par l'instauration de minima salariaux à l'embauche – selon le niveau de qualification initiale ou acquise par l'expérience – sur la base de la revendication CGT d'un Smic brut à 2000 €

*

la réouverture des négociations salariales en cours d'année pour augmenter les salaires au moins autant que l'inflation



Se syndiquer :



ugictcgt.fr